

Résultat des innovations

**Un module Drone dans le cadre du MIL
Nouvelles technologies au service de
l'agroécologie en BTSA ACSE et APV, au
LEGTA de Dax.**

Lycée Agricole Hector Serres, Nouvelle-Aquitaine

2915 Route des Barthes

40180 Oeyreluy

Tél : 0558987033

Site web :
<http://www.formagri40.fr/index.php/dax/legta-hector-serres-menu>

Responsable : Nathalie Etcheverry ,

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTION

Le Legta de Dax a mis en place un module drone dans le cadre de son MIL . Ce module est composé de 2 parties, le brevet de télépilote de loisirs pour tous les étudiants(es) et le brevet de télépilote de drone professionnel pour les étudiants(es) volontaires.



Depuis le mois de juin 2018 l'EPLEFPA des Landes est déclaré

Exploitant de drones à la DGAC.



Le manuel d'activités particulières concerne des missions sur les scénarios S1 et S3 principalement (surveillance de parcelles, de pivots d'irrigations, prises de vues multispectrales de cultures, images pour la communication des établissements de l'EPLEFPA) et la formation au brevet de télépilote de drone professionnel sur les scénarios S1 S2 et S3 pour les étudiants.

Formation de télépilote de loisirs : pour tous

Chaque promotion a passé 3 journées de formation sur les aspects réglementaires, le fonctionnement d'un drone, une initiation pratique indoor avec des minidrones de type TELLO et utilisation de drones sur l'exploitation des Bourdettes à Sabres, un Yunnec Typhoon H pro, 1 parrot Blue Grass, 1 DJI Mavic pro homologué . Ils ont eu l'intervention de Yann Loubic de la FDCUMA des Landes, télépilote de drones professionnel.



Les étudiants ont clôturé cette partie par une évaluation en ligne par la DGAC : la majorité a obtenu l'attestation de télépilote de drone de loisir.

Cette attestation leur permet de pouvoir utiliser un drone de

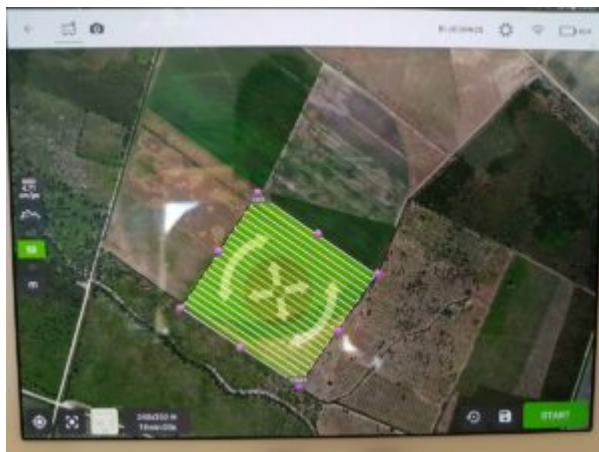
plus de 800g dans toutes les zones non réglementées. Une partie des d'exploitations agricoles sont dans ce cas-là.

L'évaluation se fait sur le site fox alpha tango : <https://fox-alphatango.aviation-civile.gouv.fr/>

Voir la vidéo, ci-dessous, sur la pratique des 3 jours de formation, images réalisées par les étudiants.

Formation de télépilote professionnel : pour les volontaires

Sur l'ensemble des 2 promotions une dizaine d'étudiants est prête à travailler pour passer le brevet de télépilote de drone professionnel. Il s'agit de jeunes qui vivent sur une zone réglementée ou qui souhaitent exploiter cette compétence dans leur futur métier de technicien agricole.



Pour la partie théorique : les cours et entraînement QCM sont sur le Moodle de l'établissement, les livres de formation de télépilote de drone de l'institut Mermoz sont en prêt au CDI. L'évaluation se fera courant janvier ou mars à la DGAC, à l'aéroport de Mérignac. (salle d'examen pour tous les candidats qui passent les brevets de pilote avion, ulm, hélicoptère etc)

Pour la partie pratique la formation est réalisée pour le moment sur 2 sites hors du lycée, le LEGTA de Dax étant en zone réglementée militaire. Un protocole est en cours de signature.

La pratique consiste en des exercices sous forme de missions

permettant de valider des points précis de leur livret de progression. Les séances ont lieu le mercredi après-midi.



Les sites de formation pratique sont l'exploitation des Bourdettes à Sabres , zone réglementée à 50m de hauteur (suffisant pour travailler en agriculture sur tous les scénarios) et la Mairie de Moliets qui est en zone blanche (150m) sur un terrain municipal hors saison touristique.

Pour les jours de mauvais temps il faudra se rabattre sur une salle de sport : celle du Legta ou la salle de sport de la commune de Heugas. On peut valider quelques parties de préparation, de réglementation, de briefing/debriefing etc. sur des vols intérieurs.



Commentaire : Le livret n'est peut-être pas assez synthétique mais il sera amélioré après les premières validations de formation.

Nous espérons avoir une météo moins pluvieuse en 2019 !

Nous sommes en demande de création de zone d'activité

permanente sur le lycée agricole pour pouvoir faire la pratique comme bon nous semble sur cette zone réglementée. Cette zone sera enregistrée sur toutes les cartes aéronautiques par la suite.

En attendant nous allons signer un protocole avec le ministère de la Défense pour réaliser quelques vols sur le site. Le protocole est prêt. Nous avons perdu beaucoup de temps sur un problème d'assurance : la première compagnie ne voulait pas assurer le protocole.



Nous sommes 2 établissements agricoles en France à être déclarés DGAC exploitant Drone l'EPLEFPA des Landes (LEGTA de Dax) avec une télépilote de drone Nathalie Etcheverry et l'EPLEFPA de la Gironde (LEGTA de Blanquefort) avec Christophe Héraud comme télépilote. Beaucoup d'échanges ont eu lieu depuis le début. Situés en Nouvelle Aquitaine, cela va nous permettre de travailler sur quelques missions formations ensemble et Christophe H. sera sûrement membre du jury de l'examen de fin de formation.



VIDEOS

Date : 9 novembre 2018

Mots-clés : Numérique éducatif

Voie de formation : Formation initiale

Niveau de formation : IV (Bac pro, Bac général)

Initiative du dispositif : Locale

Etat de l'action : En cours

Nature de l'action : Innovation

COMMENTAIRES

Aucune entrée trouvée

Ajouter un commentaire

Vos commentaires

Vos commentaires

Nom

Si vous êtes un humain, ne remplissez pas ce champ.

Δ